

Cotisation annuelle (hors cotisation MJC)		
Adhésion (Membres adhérents)	170 €¹ tarif réduit (chômeurs, étudiants) : 140 €¹	Accès aux ateliers, practicas, aux cours des professionnels prévus et correspondants à chaque niveau. Possibilité de faire cours et stages supplémentaires + 20€/cours ou 32€/stage
Mini adhésion (Membres associés)	15 €	Ouvre droit à la participation aux cours et stage payants avec professionnels
Mini Adhésion practica (Membres associés)	50€ + ticket entrée practica 3 € 90 €¹ tarif réduit (chômeurs, étudiants) : 75€	Ouvre droit aux practicas organisées par l'association
Cours maestros 1h30	20 € cours de 1h30	Participation à 1 cours de 1h30
Stage maestros 3h	36 € /32 € à partir du 2^e stage tarif réduit (chômeurs, étudiants) : 25 € /20 € second stage	Participation au stage (1 stage/niveau) 3 heures de cours possibilité de faire plusieurs stages
Concert, milonga, practicas, festival, soirées de stage	Hors cotisation, prix d'entrée à définir suivant budget (location salle et intervenants)	Soirées ouvertes à tout public (practicas : pourront n'être ouvertes qu'aux adhérents avec participation financière suivant organisation interne non déterminée à ce jour)
+ Aux différents tarifs d'adhésions indiqués s'ajoute la cotisation obligatoire et annuelle de la MJC du Laü : 10€ ou 2€		

1 Avec possibilité de paiement en trois fois. Les trois chèques seront remis à l'inscription et aux dates prévues en banque

DATES INSCRIPTIONS :

- Membres adhérents : Date limite d'adhésion fixée pour la session de septembre 2013 : 1 mois calendaire après le début des ateliers soit pour l'année 2013/2014 le 19 octobre 2013
- Membres associés : Practica : adhésion annuelle : 1 mois calendaire après la reprise des practicas - adhésion trimestrielle payable le 1er de chaque trimestre tout trimestre commencé étant dû date limite d'adhésion fixée au 1er avril 2014.
- Stages et cours : adhésion payable le jour du premier cours ou stage effectué. La date limite d'adhésion est fixée au jour du dernier cours ou du dernier stage assuré par les intervenants professionnels comme prévu suivant le programme mis en place par le Conseil d'Administration.